

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 09 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 décembre 2024.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
Mme CROWYN Véronique a donné procuration à Mme CHRETIEN Stéphanie.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 27 novembre 2024 :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'ADOPTER les TARIFS Salle FOCH pour l'année 2025, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

TARIFS APPLICABLES AUX AIROIS						
	LOCATION		CHARGES			Total
<u>2025</u>	Salle	Cuisine	Chauffage	Nettoyage salle et annexes	Nettoyage cuisine (sols)	
Petite salle 97 m ²	200,00	40,00	30,00	50,00	18,00	338,00
Grande salle 160 m ²	350,00	40,00	50,00	80,00	18,00	538,00
Ensemble du bâtiment	450,00	40,00	60,00	165,00		715,00
Petite salle - Location week-end	200,00	80,00	60,00	50,00	18,00	408,00
Grande salle - Location week-end	350,00	80,00	100,00	50,00	18,00	598,00
Location week-end	450,00	80,00	120,00	165,00		815,00

TARIFS APPLICABLES AUX PERSONNES EXTERIEURES						
<u>2025</u>	LOCATION		CHARGES			Total
	Salle	Cuisine	Chauffage	Nettoyage salle et annexes	Nettoyage cuisine (sols)	
Petite salle 97 m²	300,00	60,00	30,00	50,00	18,00	458,00
Grande salle 160 m²	500,00	60,00	50,00	80,00	18,00	708,00
Ensemble du bâtiment	700,00	60,00	60,00	165,00		985,00
Petite salle - Location week-end	300,00	120,00	60,00	50,00	18,00	548,00
Grande salle - Location week-end	500,00	120,00	100,00	80,00	18,00	818,00
Location week-end	700,00	120,00	120,00	165,00		1 105,00

La LOCATION WEEK-END débute le vendredi à 14 heures pour se terminer le lundi à 8h00.

- Plus de gratuité pour les élus.
- Pour le personnel municipal et du CCAS en activité : une gratuité par mandature et non plus par an, hors charges.
- Pour les associations airoises : une seule gratuité par an (manifestation de leur choix).
- Versement d'acompte correspondant à 25 % du montant de la location.
- Versement d'une caution représentant 25% du montant total de la facture pour les locations à titre onéreux.

ARTICLE 2 - D'ADOPTER les tarifs figurant en annexe, en cas de dégradation, casse ou vol de matériel ou de vaisselle à l'occasion d'une location, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

